



**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 MAI 2019**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Mot de la mairesse  
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2019

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2019
- 2.2 Participation des membres du conseil à une activité
- 2.3 Avocat mandaté – Commission municipale du Québec – Citation en déontologie municipale
- 2.4 Autorisation de signature – Bail emphytéotique – Commission scolaire des Laurentides
- 2.5 Autorisation de signature – Procuration et entente de principe – Commission scolaire des Laurentides
- 2.6 Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 2.7 Nomination du maire suppléant
- 2.8 RETIRÉ
- 2.9 Abrogation de la résolution – Délégation de pouvoir – Règlement 1203
- 2.10 Mise en tutelle de la ville
- 2.11 Mandat à un enquêteur – Usurpation identité de madame Beaupré

**3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 3.1 Emprunts temporaires – Règlements 1267, 1271 et 1273
- 3.2 Adjudication - Fourniture d'un SAN – Réseau de stockage et commutateurs ISCSI – TRES-2019-002
- 3.3 Adoption – Politique de disposition de biens meubles
- 3.4 Ouverture de compte – Sommes accumulées par un employé

**4. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point

**5. TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 Recondution du contrat de service – Exploitation des sites de traitement des eaux usées (Usine de traitement, étangs aérés et site de neiges usés) – SP-2016-023

**6. SERVICES TECHNIQUES**

- 6.1 Adjudication – Travaux de réfection du ponceau sous le chemin du Lac-Renaud – GEN-2019-002
- 6.2 Adjudication – Programme de réfection routière 2019 (PRR 2019) – GEN-2019-004
- 6.3 Autorisation de dépenses – Rénovation de la salle du conseil et salle d'audience de la Cour municipale

- 6.4 Modification – Règlement 1272 (plans et devis pour la réfection du poste de suppression Savane)
- 6.5 Recommandation de paiement – Travaux de mise aux normes des étangs aérés Mont-Gabriel

## **7. URBANISME**

- 7.1 Demandes de dérogations mineures
  - 345, rue Séraphin
  - 1601, rue O'Connell
  - Lot 3 967 475 (rue du Croissant-du-Lac)
- 7.2 Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 799, boulevard de Sainte-Adèle
  - 322, chemin Notre-Dame
  - 1410, rue Saint-Joseph
  - 920, boulevard de Sainte-Adèle
  - 1600, chemin Pierre-Péladeau
  - 1275, rue Saint-Joseph
  - 707, rue des Cervidés
  - 1058, rue Valiquette
  - 3600, boulevard de Sainte-Adèle
  - Lot 5 065 808 (rue des Cimes)
  - 1401, boulevard de Sainte-Adèle
  - 258, rue Valiquette
- 7.3 Conformité au règlement 361-2018 de la MRC les Pays-d'en-Haut modifiant le schéma d'aménagement révisé
- 7.4 Approbation d'un projet majeur de lotissement – Projet domiciliaire Golf du Chantecler
- 7.5 Désignation d'une stagiaire en environnement pour l'application des règlements municipaux

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Demande de reconnaissance OBNL
- 8.2 Appropriation des sommes à même l'excédent de fonctionnement affecté
- 8.3 Autorisation de dépenses – Réparation des clôtures aux terrains de tennis sur la rue Sigouin

## **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Acquisition de solution informatique en gestion des mesures d'urgence en sécurité civile

## **10. AVIS DE MOTION**

- 10.1 Futur règlement 1235-2 décrétant un emprunt et une dépense pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame
- 10.2 Futur règlement 1274 concernant la citation du Théâtre Sainte-Adèle à titre d'immeuble patrimonial
- 10.3 Futur règlement 1275 concernant la citation de la maison Olivier-Rolland à titre d'immeuble patrimonial
- 10.4 Futur règlement 1132-1 amendant le *Règlement 1132-2010 décrétant des dispositions concernant l'occupation du domaine public*
- 10.5 Futur règlement 1200-2012-Z-32 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à créer la zone RP-023

## **11. RÈGLEMENTS**

- 11.1 Premier projet de règlement 1200-2012-Z-32 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à créer la zone RP-023

## 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 161 969,77\$ pour la période du 6 au 12 avril 2019.
  - b) Incompressibles – Fonds d’administration – 2 430 964,06\$ pour la période du 13 au 19 avril 2019
  - c) Incompressibles – Fonds d’administration – 590 219,50\$ pour la période du 20 au 26 avril 2019
  - d) Incompressibles – Fonds d’administration – 891 006,85\$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2019
  - e) Incompressibles – Fonds d’administration – 47 486,20\$ pour la période du 4 au 10 mai 2019
  - f) Liste des comptes à payer au montant de 818 440,31\$ pour le mois de mars 2019.
  - g) Engagements au montant de 427 651,47\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019.
  - h) Liste au montant de 13 319,13\$ du mois d’avril des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- 12.2 Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l’auditeur indépendant pour l’année 2018
- 12.3 Dépôt par le greffier du rapport sur la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités*
- 12.4 Dépôt du certificat du greffier – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant la résolution 2019-125 – PPCMOI 555, boulevard de Sainte-Adèle
- 12.5 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employée surnuméraire – Préposé à la bibliothèque
- 12.6 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employée temporaire col blanc
- 12.7 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche stagiaire en environnement

## 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

#### **Règlement 1265, art.22**

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s’identifiant avec son nom et prénom;
- S’adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA